

DÉCLARATION 3^e FORUM DES PARLEMENTAIRES

Conférence des États parties Doha, Qatar, 10 novembre 2009

NOUS, LES PARLEMENTAIRES (membres de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption et autres parlementaires participants) nous sommes réunis au troisième Forum des parlementaires, qui s'est tenu parallèlement à la troisième session de la Conférence des États parties (ci-après, CoSP ou la Conférence) à la Convention des Nations Unies contre la corruption (ci-après, la CNUCC ou la Convention) à Doha, Qatar, le 10 novembre 2009;

SOMMES PROFONDÉMENT CONSCIENTS de l'ampleur des impacts négatifs de la corruption sur les gens et les institutions, de la nature mondiale du problème et de notre devoir, en tant que parlementaires, de servir l'intérêt public, ce qui inclut les responsabilités énoncées dans la Convention;

SOMMES RECONNAISSANTS aux États membres des Nations Unies qui ont signé et ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC);

SOMMES INFORMÉS du débat fructueux, qui s'est tenu lors de la conférence, sur l'établissement de mécanismes destinés à examiner la mise en pratique de la Convention, en mettant une emphase particulière sur la transparence de tels mécanismes pour prévenir la corruption;

RAPPELONS le Forum des Parlementaires de 2006, qui s'est tenu dans le cadre de la Conférence des États parties à la Mer Morte, en Jordanie, au cours duquel ont été précisées les étapes complémentaires à suivre, telles que le renforcement de la surveillance parlementaire et une conduite parlementaire éthique, ainsi que le Forum des Parlementaires de 2008, tenu lors de la Conférence des États parties à Bali, en Indonésie, où ont été énoncés des moyens, pour les parlementaires, d'aider à ce que soient réalisées les améliorations indispensables dans les systèmes de gouvernance pour éviter la corruption, et ce, de façon soutenue;

NOTONS que la prévention de la corruption, qui dépend en grande partie d'une saine gouvernance, responsable, est indispensable pour que les parlementaires soient en mesure d'exercer leurs responsabilités en matière de représentation, législation et surveillance, telles que définies dans la constitution;

NOUS NOUS ENGAGEONS PAR CONSÉQUENT à soutenir l'application de la CNUCC en assumant nos responsabilités conformément aux obligations énoncées dans la Convention, soit :

1. **en faisant participer les citoyens et la société civile** de nos pays respectifs, en exposant leurs préoccupations et en les aidant à comprendre les effets négatifs de la corruption ainsi que l'importance d'une application efficace de la CNUCC (et des conventions internationales connexes) et en veillant à ce qu'ils participent au mécanisme d'examen à l'échelle nationale;
2. **en incorporant les dispositions de la CNUCC** dans la législation et les pratiques et valeurs de gouvernance nationales et, dans les cas où la promulgation de lois serait nécessaire, en aidant à former des coalitions pour que ces lois soient promulguées;

3. **en examinant et évaluant l'efficacité de la mise en application de la CNUCC** par des audiences parlementaires et l'étude de la documentation gouvernementale relative à une telle application;
4. **en travaillant en collaboration avec des experts internationaux et des organismes de financement** pour soutenir la CNUCC, notamment par la personnalisation de leur aide technique pour mettre en œuvre des améliorations dans la gouvernance – y compris au sein du parlement lui-même – afin de prévenir efficacement la corruption;
5. **en améliorant la surveillance financière parlementaire** des ressources publiques et en veillant à ce qu'il y ait des vérifications appropriées et un équilibre pour le travail des organismes anticorruption;
6. **en favorisant un comportement institutionnel et personnel, de la part des parlementaires**, qui soit conforme aux normes internationales de conduite éthique et à l'accomplissement de leurs responsabilités constitutionnelles.

NOUS DEMANDONS :

- à la **Conférence des États parties** d'inclure un Forum des parlementaires lors de toutes les futures conférences des États parties, reconnaissant ainsi le rôle important du corps parlementaire des gouvernements dans l'application des dispositions de la Convention et de la lutte contre la corruption;
- à **chacun des États parties**;
 - de ratifier la Convention, s'ils ne l'ont pas déjà fait;
 - de l'appliquer et de l'adopter dans son intégralité;
 - de participer au mécanisme d'examen pour évaluer l'application de cette Convention, de façon ouverte et transparente, conjointement avec leur parlement national;
 - d'inclure les parlementaires en tant que participants à part entière à la Conférence des États parties;
- **aux organismes de financement et organisations d'aide au développement** d'aider à renforcer la capacité des parlementaires à soutenir la CNUCC en participant à la conception d'outils et à la tenue d'événements de partage des connaissances et en reconnaissant les avantages d'une surveillance financière parlementaire et de la transparence;
- à la **GOPAC**, en tant que coorganisateur des trois premiers Forums des parlementaires qui se sont tenus dans le cadre de la Conférence des États parties, à :
 - a) établir des partenariats avec des organismes internationaux, et autres, pour travailler ensemble à parfaire les connaissances des parlementaires et renforcer leur capacité à soutenir la CNUCC et à freiner la corruption;
 - b) engager ses membres à participer à la documentation et à la formulation de rapports publics sur les améliorations majeures dans la lutte et la prévention de la corruption dans leurs pays respectifs;
- à **d'autres organismes parlementaires internationaux** de soutenir, de façon similaire, l'examen et l'application efficace de la CNUCC.